

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
CANTON DE MAUGUIO
COMMUNE DE PALAVAS LES FLOTS

DAV000823

Arrêté temporaire n°25-AT-0311

Portant réglementation du stationnement

QUAI PAUL CUNQ - BOULEVARD MARECHAL JOFFRE

Le Maire de Palavas-les-Flots,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;

CONSIDÉRANT que des travaux de **POMPAGE ET REPARATION DE CUVE** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le **17/11/2025, de 06h00 à 11h00, à hauteur du N°6 QUAI PAUL CUNQ ET FACE A L'HOTEL BRASILIA - BOULEVARD MARECHAL JOFFRE;**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit le 17/11/2025 de 06h00 à 11h00, sur l'emplacement situé à hauteur du N° 6 QUAI PAUL CUNQ ET SUR 3 PLACES FACE A L'HOTEL BRASILIA, BOULEVARD MARECHAL JOFFRE, conformément au plan annexé.

- Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.

- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

- Le Quai Paul Cunq sera fermé à la circulation pendant toute la durée de l'intervention.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **PAYS DE L'OR AGGLOMERATION.**

ARTICLE 3 : Directeur général des services, Adjoint de Poste Police Municipale, Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Palavas-les-Flots et Chef de Poste Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et publié à Palavas-les-Flots, le 06 novembre 2025

Le Maire de Palavas-les-Flots

Christian JEANJEAN

DIFFUSION:

- PAYS DE L'OR AGGLOMERATION
- Adjoint de Poste Police Municipale
- Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Palavas-les-Flots
- Chef de Poste Police Municipale
- Secrétariat Général
- Pôle Proximité
- Secrétariat Services Techniques
- Secrétariat Service Stationnement
- Pays de l'Or Environnement

ANNEXES:

Plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

POMPAGE ET REPARATION DE CUVE

RESERVATION EMPLACEMENT FACE N°6 QUAI PAUL CUNQ

RESERVATION EMPLACEMENT FACE A L'HOTEL BRASILIA

Le 18/11/2025 de 06h00 et 11h00.

